

# CHSCTM

1er juillet 2021

Compte rendu



## Un bilan sous Covid



Comme à chaque CHSCT-M, un point sur l'actualité relative à la crise sanitaire a été fait en début de séance. A cette date la situation sanitaire semblait s'améliorer, mais pour autant nous avons rappelé que la vigilance restait de mise, la part du variant Delta grim-pant dans les cas contaminés en France nous n'étions pas à l'abri d'une 4ème vague qui nous obligerait à des mesures contraignantes. Nous avons appelé à la prudence quant à la reprise d'activité et notamment sur la nécessaire progressivité de la bascule du télé-travail sanitaire au télétravail réglementaire. Hélas les jours qui ont suivis ont confirmé nos craintes.

Et plusieurs sujet abordés nécessitent d'ores et déjà des réajustements .

### Télétravail : du mode covid au mode pérenne :

### Quelle urgence ?!

Sur le télétravail, l'administration affiche un fort volontarisme dans son déploiement en mode pérenne à compter de la fin de l'été. Nous nous interrogeons sur cette précipitation.

Dans la période que nous traversons n'est-ce pas ajouter de la confusion ? Ne pourrait-on pas se donner davantage le temps ? D'autant que l'administration le reconnaît : le télétravail est un changement sans précédent de nos modes de travail collectif et individuels, nous entrons dans une phase nouvelle.

**Solidaires Finances** considère que ce doit être l'occasion de repenser le travail, son organisation et de réfléchir en amont sur les risques professionnels. Malheureusement Bercy ne propose aucune politique générale d'adaptation des collectifs de travail, les directions n'ont globalement pas présenté de réflexions dans ce domaine. Pour la plupart elles se sont contentées de présenter le cadre réglementaire du télé-travail.

En cette matière **Solidaires Finances** alerte sur la prise en compte des refus de télétravail. **Solidaires Finances** rappelle que chaque refus doit être motivé.

- Quelles seront les modalités de recours ?
- Comment les CAP, désormais nationales dans le nouveau cadre institutionnel, pourront-elles gérer ces recours ?

L'administration n'a rien prévu. Elle semble compter sur les recours gracieux et avisera en cas d'afflux de recours en CAP. Autant dire que c'est l'impréparation la plus complète.

Sur la prévention des risques professionnels, l'administration centrale et les Douanes insistent sur la nécessité d'échange collectif en amont des décisions d'acceptation ou de refus de télé-travail. Pour le reste on est dans le vide le plus complet. L'administration reconnaît même qu'en matière de télétravail « on ne peut pas tout anticiper, il faut se jeter à l'eau. » L'inverse d'une politique de prévention des risques. L'aveu d'une absence de réflexion sur le travail.

**Solidaires Finances** insiste sur la nécessité d'association des acteurs préventeurs, notamment la médecine de prévention et sur la nécessaire prise en compte du télé-travail comme enjeu collectif et pas seulement comme décision individuelle.

Enfin, **Solidaires Finances** réitère sa revendication d'indemnisation du coût du télé-travail. Les maigres indemnités annoncées par la DGAFP (10 euros par mois) ne sauraient suffire.

**Solidaires Finances** demande un engagement du ministère sur ce dossier. De son côté Bercy renvoie à la DGAFP.

## Bilan SSCT et crédits CHSCT

### L'utilité des CHSCT démontrée une fois de plus !

Les différents documents le montrent s'il en était besoin, les CHSCT et leur représentants ont particulièrement été sollicités en cette période de crise sanitaire.

Le nombre de réunions a cru de 50 %, on passe d'un nombre moyen de 400 réunions annuelles à 600 sans compter que le nombre de groupes de travail a aussi augmenté. Il s'agit d'une démonstration par les faits que cette instance a toute sa place et son importance en matière de prévention et de santé au travail.

Nous avons aussi souligné l'importance des acteurs de prévention, la sollicitation et l'implication des médecins du travail ont été particulièrement fortes. Il ne faudrait pas non plus oublier l'importance et le rôle des ISST. A cet effet, même si ce n'était pas à l'ordre du jour, nous avons interrogé à nouveau l'administration sur l'avenir des secrétaires animateurs qui vont disparaître au sein des CSA. L'administration est toujours en cours de réflexion sur le sujet.

Le document sur le fonctionnement des CHSCT nous interroge sur l'exercice des prérogatives de cette instance. Au total 173 consultations ont été soumises contre 265 en 2019. Cette baisse significative peut s'expliquer par le transfert de l'avis de projets importants au CTL.

Il n'y a eu que 6 demandes de recours à une expertise agréée pour risques graves (toutes refusées) et toutes viennent des Bouches-du-Rhône. Le peu de recours à une expertise agréée interroge comme leur refus systématique de la part des directions. Les visites se sont maintenues mais dans un volume moindre (117 en 2020 contre 229 en 2018). Seulement 12 enquêtes ont été réalisées. Ce qui est bien peu par rapport à l'ensemble des CHSCT.

**Solidaires Finances** a rappelé l'importance de faire vivre ces prérogatives au sein des CHSCT. Nous avons demandé à connaître le nombre de formations suivies et proposées aux membres des CHSCT depuis le renouvellement des mandats.

De plus nous avons rappelé l'importance de transmettre au fil de l'eau les fiches de signalement, les accidents de services et les maladies professionnelles qui sont des éléments d'appréciation très importants des conditions de santé et d'exercice des missions.

A travers ces documents nous avons souligné l'importance de renforcer en moyens et donc en postes l'ensemble des métiers de la prévention (ISST, médecin de prévention, ergonomes...).

De plus nous avons souligné auprès du Secrétariat général l'importance des moyens futurs qui seront donnés aux CSA et aux formations spécialisées qui en découleront pour assurer leurs missions. Ces sujets sont pour l'instant renvoyés à de futurs groupes de travail ministériels. Il est grand temps de s'en saisir surtout lorsque l'on constate que d'autres sujets mettant à mal les conditions de travail et les garanties des agentes et des agents vont bon train.

En ce qui concerne les crédits, l'année 2020 a été exceptionnelle. Le budget des CHSCT a été très peu sollicité sur les actions de formations puisqu'elles n'ont pas pu pour la plupart se tenir du fait des restrictions sanitaires. Mais la majorité des crédits a bien été utilisée, d'ailleurs souvent pour financer des masques, du gel hydroalcoolique, des fenêtres plexiglas... Nous avons rappelé que c'était en réponse à une situation d'urgence que ce financement s'est fait. Il ne revient pas aux CHSCT de financer ce qui relève des obligations de l'employeur. Le budget du CHSCT n'est pas une extension de la DGF des directions.

**Solidaires Finances** souligne l'importance d'avoir un budget sanctuarisé pour une politique ministérielle en santé et sécurité au travail. Ceci fera l'objet d'un groupe de travail dans le cadre de la création des formations spécialisées.

## Suppressions des CHSCT



## Prise en compte des Conditions de travail dans la Conduite de projets des réorganisations

Dans leur délibération du 16 avril, les représentantes et représentants du personnel siégeant au CHSCTM avaient demandé la mise en place de groupes de travail spécifiques sur plusieurs sujets dont celui de la prise en charge des conditions de travail dans les projets importants (comme le prévoit le guide ministériel) à partir d'un bilan de la mise en œuvre par les directions pour adaptation au décret n°2019-1441 du 23 décembre 2019.

Sans répondre sur la mise en place d'un groupe de travail dédié, et au vu du point 5 de l'ordre du jour de la séance, la Secrétaire générale a estimé répondre à la demande des membres des organisations syndicales du CHSCTM.

Pour **Solidaires Finances**, sans reprendre les propos de notre déclaration liminaire, la prise en compte des conditions de travail dans les projets importants est réduit à un exercice stéréotypé sans véritable sens ni d'intérêt au regard des vastes projets de restructurations que connaissent déjà certaines directions, comme la DGFIP, la DGDDI pour nommer les plus emblématiques.

Le plus souvent, les conditions de travail sont réduites aux conditions de restauration, places de parking, modifications ou pas des horaires du service, etc. Rien ne change jamais au regard des fiches de projet sauf parfois les distances domicile-travail mais sans pour autant préconiser quoique ce soit ! Certes, ces éléments sont importants mais sont nettement insuffisants au regard de l'identification des risques professionnels multiples, organisationnels ou pas, qui sont rencontrés dans la mise en place de nouvelles structures. On ne peut que constater la non prise en considération d'une préconisation importante du guide qui est la prise en compte le plus en amont possible et au fil du déroulement des projets de leurs conséquences présentes et à venir sur les conditions de travail dans les services concernés. Le manque de débat sur l'analyse du travail et donc de l'élaboration de mesures d'accompagnement et de prévention indispensables à garantir la santé, la formation, la reconversion des agentes et des agents est patent.

Pour **Solidaires Finances**, les difficultés du dialogue social local et national, l'examen suite à la loi de transformation de la Fonction publique du 06/08/2019 des projets importants en CTL au détriment des CHSCT sont autant d'éléments qui viennent parasiter un débat déjà très compliqué sur la prise en compte de la charge de travail dans les restructurations et l'information responsable des agentes et des agents.

Si le guide peut être considéré comme un atout dans la mise en place des projets importants, pour **Solidaires Finances** le travail d'appropriation de tous ses aspects reste à accomplir, sans parler de la problématique d'associer, aujourd'hui et demain, dans un contexte de « réformite aiguë » qui touche aussi les instances, les médecins du travail et les ISST.

Les directions pour une fois font un constant similaire. Elles ont présenté avec une humilité peu coutumière leurs premiers bilans montrant une généralisation du support mais pointant des « progrès à faire pour discuter du fond des projets » (DGFIP) (!), le besoin d'accompagner les équipes locales dans la démarche (DGDDI) et notant le décalage entre l'ampleur de la tâche et les moyens pour y répondre (INSEE) qui conduisent pour le moment à considérer l'utilisation du guide comme un passage obligé plutôt que comme un outil de dialogue « utile pour la réussite des projets eux-mêmes » (SG).

Pour **Solidaires Finances**, qu'il soit en lien avec les projets importants, les restructurations ou le recueil des risques professionnels, le télétravail, etc. Le débat sur l'organisation du travail, la charge et le sens du travail est une nécessité politique, un devoir de l'employeur si l'on ne veut pas que les restructurations, mutations et autres transformations de notre ministère soient synonymes de souffrance au travail pour les agentes, les agents et de délitement du service public que l'on doit aux citoyennes et citoyens.

**A** Ce point à l'ordre du jour a rapidement été évoqué. Nous avons fait le constat que l'intervention au niveau local de l'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ANACT) était très différemment perçue. Il existe une forme de lassitude des agent.e.s à participer à un certain nombre d'expérimentations pour finalement ne voir jamais leur avis pris en compte et voir toujours leurs conditions de travail se dégrader un peu plus.

**N**

**A** **Solidaires Finances** a rappelé à l'administration l'importance d'articuler les résultats des expérimentations locales avec la politique ministérielle. Ces expérimentations doivent nourrir les échanges au niveau ministériel pour permettre d'améliorer les plans d'action que l'administration souhaiterait entreprendre sur les domaines investigués.

**C**

**T** Nous aurons donc au mois de septembre un Comité de pilotage (COPIL) avec l'ANACT qui doit nous permettre d'avoir des retours précis sur les différents chantiers lancés.

## Formation

La note d'orientations ministérielles santé, sécurité et conditions de travail 2021 prévoit le déploiement de plusieurs formations, dont la tenue a été reportée du fait de la crise sanitaire.

➤ Concernant la formation « **Prévention et lutte contre les violences sexistes et sexuelles** », sont concernés les personnels estampillés prioritaires que sont les acteurs de prévention du bureau SRH3B (environ 420 personnes, sur 35 sessions) en premier lieu, et les membres des CHSCT en second lieu. D'un format d'une journée, la première session test a eu lieu le 1<sup>er</sup> juin 2021.

De façon récurrente, **Solidaires Finances** demande à ce que cette formation soit dispensée à tous les personnels du ministère, dès la formation initiale, notamment en école (cf la circulaire Fonction publique du 9 mars 2018), mais au-delà également, dans les services, quel que soit le poste occupé. Les violences sexistes et sexuelles sont un sujet et un enjeu de société, tous les personnels du MEFR sont concernés. Si le ministère ne s'oppose pas à l'idée de former tous les agent.e.s, il se reporte sur le matériel déjà disponible (tels flyers, documents en ligne sur les intranets des directions) pour diffuser l'information et sensibiliser à la question. Il va réfléchir sur les éventuelles possibilités d'adapter cette formation, au-delà des publics prioritaires, notamment sous forme de webinaire.

**Solidaires Finances** a rappelé l'importance du rôle des CHSCT et la nécessité que celui-ci soit bien présent dans la formation. Le rôle du CHSCT sera précisé dans un groupe de travail à la rentrée (date à déterminer).

➤ Sur la formation « **gestes qui sauvent** », la mise en place du marché interministériel a pris du retard. Il devrait être publié fin 2021 au mieux mais plus certainement début 2022.

**Solidaires Finances** est remontée sur la problématique des agentes et des agents qui n'ont pu suivre le recyclage de leur formation aux 1<sup>er</sup> secours dans les délais. Le délai a été rallongé et les recyclages sont en cours.

➤ Aucune **formation initiale des assistant.e.s de prévention** n'a pu avoir lieu en 2020. En conséquence, elle a été adaptée au format distanciel afin que les AP puissent être formé.e.s au plus tôt. A la rentrée, des sessions de formation pourront se tenir soit en présentiel soit en distanciel.

➤ La formation « **le risque amiante et les acteurs immobiliers** » a été déclinée sous format de webinaire et sera proposé dès le 29 septembre à l'ensemble des acteurs immobiliers. Ce format a l'avantage de pouvoir être suivi en direct et d'être disponible ensuite en replay.

Pour **Solidaires Finances**, il serait pertinent d'utiliser ce format pour toucher les responsables de sites afin de diffuser une culture de l'amiante et pour sensibiliser les personnels RH.

### Prochaines réunions

**23 septembre : Copil ANACT**

**5 octobre : GT CHSCTM**

**28 octobre : CHSCTM**

**23 novembre : GT CHSCTM**

**1er décembre : GT Amiante**

**3 décembre : Copil Tripode**

**14 décembre : CHSCTM**



**N'hésitez pas à contacter les représentant.e.s Solidaires Finances au CHSCT ministériel**

**Frédéric LECOT - Solidaires Finances publiques - 06 52 57 61 99**

**Simon DESGOUTTES - SUD INSEE - 06 88 85 22 24**

**Laurence DOSSET - Solidaires Finances publiques - 06 77 22 98**

**Jean-René BARRILLET - Solidaires Douanes - 01 57 53 49 17**